

Procès-verbal du conseil municipal du 13 avril 2023

DEPARTEMENT PAS DE CALAIS ARRONDISSEMENT ARRAS

CANTON ARRAS-2 COMMUNE D'ATHIES

L'an deux mil vingt-trois, le 13 avril à dix-neuf heures, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Mélanie PAWLAK, en suite de convocation en date du 06 avril 2023 dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

PRESENTS : M. Gaëtan AMEELE, Mme Pascale BINET, M. Claude CAUET, M. Bernard DURAND, M. Maxime GOUBET, Mme Dominique KOLACZYK, M. Guillaume LEFEBVRE, M. Anthony LENGLET, Mme Clotilde LESAIN, Mme Mélanie PAWLAK, Mme Christine VALLEZ

REPRESENTÉES : Mme Corinne LEFRANC représentée par Mme Pascale BINET, Mme Katarina LESOING représentée par M. Anthony LENGLET

ABSENTS : Mme Caroline LEFEBVRE, M. Laurent CARTIGNY

est élu secrétaire de séance : Pascale BINET

Madame le Maire précise que la séance est enregistrée.

Approbation du procès-verbal du jeudi 02 mars 2023

M. Gaëtan AMEELE, M. Claude CAUET et Mme Dominique KOLACZYK ont demandé plusieurs modifications qui seront prises en compte.

M. AMEELE demande en complément ce qu'il en est de l'erreur des voix indiquées sur la délibération votant les subventions aux associations 2022.

Mme le Maire informe qu'elle attend le retour du service du contrôle de légalité en Préfecture pour apporter une réponse juste.

Il demande à recevoir également les délibérations du conseil du jeudi 02 mars approuvées en Préfecture.

M. CAUET ajoute qu'il ne prendra pas part aux votes du compte de gestion, du compte administratif, du compte de résultat et du budget primitif. Il s'abstiendra et ne participera pas au débat sur ces sujets.

Approbation du compte de gestion, du compte administratif et du compte de résultat 2022

Mme le Maire rappelle que le compte de gestion est le miroir du compte administratif de la commune.

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultats reportés		1 807 143,48 €	64 573,84 €	0,00 €	64 573,84 €	1 807 143,48 €
Part affectée à investiss		97 700,43 €				97 700,43 €
Opérations de l'exercice	959 821,68 €	1 216 881,66 €	168 715,49 €	130 993,73 €	1 128 537,17 €	1 347 875,39 €
Totaux	959 821,68 €	2 926 324,71 €	233 289,33 €	130 993,73 €	1 193 111,01 €	3 057 318,44 €
Résultat de clôture		1 966 503,03 €	102 295,60 €			1 864 207,43 €
	Besoin de financement		1 681 408,19 €	au compte 001 (déficit d'investissement reporté)		
	Excédent de financement			au compte 001 (excédent d'investissement reporté)		
	Restes à réaliser DEPENSES		182 799,24 €			
	Restes à réaliser RECETTES					
	Besoin total de financement		285 094,84 €			
	Excédent total de financement					

2° Constate les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes, et en conséquence, déclare que le compte de gestion dressé par le comptable n'appelle de sa part ni observation ni réserve.

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

4° Arrête les résultats tels qu'indiqués ci-dessus en francs et constate l'exactitude de leur conversion en euros,

5° Décide d'affecter comme suit l'excédent de fonctionnement

285 094,84 €
1 681 408,19 €

au compte 1068 (recette d'investissement)

au compte 002 (excédent de fonctionnement reporté)

Mme KOLACZYK demande à voir le compte de gestion.

Mme le Maire précise que l'ensemble des documents sont disponibles en mairie. Si les élus souhaitent des éléments complémentaires avant le conseil municipal il suffit de se déplacer en mairie ou d'en faire la demande par mail auprès de la secrétaire de mairie.

Après lecture du compte de gestion qui a été transmis pendant la séance, M. AMEELE évoque la commission finance d'une durée de 60 min où il précise que son unique question concernait la date du prochain conseil municipal. Il lui avait été répondu que le conseil aura lieu avant le 15 avril.

Il évoque également le grand livre des comptes de l'année 2022, transmis le vendredi 07 avril. Il apprend à l'assemblée ce qu'est un grand livre des comptes, notamment la différence par rapport à des factures. Il reprend ensuite des lignes comptables d'années antérieures à 2022, par exemple : déjeuner inauguration du marché, cérémonie du 1^{er} mai des nouveaux habitants année 2020 en plein confinement, bons d'achats, soirée pyjama, factures qui ne sont pas au nom de la mairie.

Le compte de gestion est voté à 10 voix POUR, 2 voix CONTRE et 1 ABSTENTION.

Mme le Maire laisse ensuite la parole à Mme Pascale BINET, adjointe aux finances pour présenter le compte administratif 2022.

Mme BINET présente en détail les dépenses et recettes des sections de fonctionnements et d'investissements de l'année 2022.

Mme le Maire souligne l'excédent de fonctionnement de 1 966 503,03 € et le besoin de financement en investissement de 102 295,60 €.

M. AMEELE retient :

- Le compte fêtes et cérémonies a été divisé par 2 par rapport aux autres années.
- Une hausse de la collecte en impôts
- Une baisse en investissements
- Une augmentation des indemnités des élus versées dépassant le prévisionnel

Mme le Maire présente le tableau des indemnités des élus et confirme qu'elles ont été revalorisées tout comme les salaires des agents du secteur public.

M. AMEELE confirme que les indemnités sont payées sur un indice au même titre que les impôts, ils augmentent même si le taux n'évolue pas.

M. Guillaume LEFEBVRE, 1^{er} adjoint, prend la présidence et Mme le Maire se retire.

Des compléments d'informations sont demandés par M. AMEELE et Mme KOLACZYK notamment sur une appellation de compte, sur des subventions octroyées aux associations ou les subventions perçues par la commune.

Le compte administratif est voté à 10 voix POUR, 2 voix CONTRE et 1 ABSTENTION.

Mme le Maire reprend la présidence et présente le compte de résultat. Elle demande à Mme BINET de présenter les restes à réaliser 2022.

Le résultat d'affectation est voté à 10 voix POUR, 2 voix CONTRE et 1 ABSTENTION.

Autorisation de virement de crédits de paiement de chapitre à chapitre

Mme le Maire rappelle que cette délibération est prise suite au passage à la nomenclature M57.

Cela permet de basculer des sommes de chapitre à chapitre et par section à hauteur de 7,5 %. Est exclu de cette procédure le chapitre concernant les charges de personnel.

La délibération est votée à 11 voix POUR et 2 voix CONTRE.

Vote du taux d'imposition des taxes directes locales

Mme le Maire propose de maintenir les taux votés des taxes locales de 2022.

Cette année est demandé de voter la taxe d'habitation (sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale)

Taux de la Taxe d'Habitation : 7,95 %

Taux de la Taxe sur le Foncier Bâti : 37,71 %
(Dont taux Départemental 22,26 % + taux communal 15,45 %)

Taux de la Taxe sur le Foncier Non Bâti : 22,35 %

M. AMEELE rappelle à nouveau que la valeur locative augmentant, même si les taux n'évoluent pas cela ne veut pas dire que le montant de l'impôt n'augmente pas pour les Athésiens.

Il évoque la synthèse de présentation du budget où il est comparé les taux d'imposition de plusieurs communes de la communauté urbaine d'Arras de même strate. Pour lui ces taux ne sont pas parlant, une commune est différente, par exemple par rapport aux entreprises situées

sur le territoire ou sur les services proposés qui sont bien plus nombreux sur d'autres communes.

Par exemple, la commune de Feuchy propose un service de centre de loisirs tous les mercredis et en fin de journée.

M. Anthony LENGLET répond que ces communes ont peut-être des services en moins par rapport à Athies, telle que la salle des fêtes.

Un débat s'ouvre sur les services proposés et le coût de fonctionnement de la salle des fêtes.

M. AMEELE évoque notamment que la salle des fêtes n'est pas un service pour les habitants. Elle pourrait ne rien coûter à la commune voir même faire gagner de l'argent avec une bonne comptabilité analytique.

Mme le Maire intervient et informe qu'en terme de coût de service, justement, il a été étudié celui de l'école qui s'avère représenter pour l'année 2022, 203 € par enfant (hors coût de l'énergie globalisé avec le bâtiment administratif de la mairie et la cantine).

Un débat a lieu sur le calcul des coûts lorsque cela concerne un service gratuit pour la population ou non.

Mme le Maire met au vote le taux d'imposition des taxes directes locales.

La délibération est votée à 10 voix POUR, 2 voix CONTRE et 1 ABSTENTION.

Vote du budget primitif 2023

Mme le Maire demande à Mme BINET de présenter le budget prévisionnel 2023.

Mme BINET présente en détail à l'ensemble du conseil municipal les recettes et dépenses prévisionnelles pour l'année 2023 par section.

Le budget primitif 2023 s'établit à 5 047 393,42 €

Dépense de fonctionnement : 2 931 634,67 €	
Charges à caractère général	480 938,96 €
Charges de personnel	703 900,00 €
Charges financières	0,00 €
Autres dépenses réelles de fonctionnement	93 283,64 €
Virement à la section d'investissement	1 653 512,07
Amortissements	0,00 €

Recettes de fonctionnement : 2 931 634,67 €	
Produits des services	30 208,20 €
Produits de la fiscalité	731 774,78 €
Dotations	433 393,50 €
Autres recettes réelles de fonctionnement	54 850,00 €
Résultat reporté	1 681 408,19 €

Dépenses d'investissement : 2 115 758,75 €		Recettes d'investissement : 2 115 758,75 €	
Opérations patrimoniales (dépenses d'ordre)	3 251,40 €	Virement de la section de fonctionnement	1 653 512,07 €
		Amortissements	0,00 €
Dépenses d'équipement	2 010 211,75 €	Produits des cessions	0,00 €
		Dotations et fonds	21 958,00 €
		Subventions d'investissement perçues	151 942,44 €
		Emprunt	0,00 €
Solde d'exécution négatif reporté	102 295,60 €	Excédents de fonctionnement capitalisé	285 094,84 €

Des questions ont été posées par Mme KOLACZYK et M. AMEELE concernant d'une part des travaux d'investissements, notamment pour la maison du temps libre et la mise au LED de l'éclairage public et d'autre part la subvention prévisionnelle du département pour les travaux de toiture de la mairie.

La liste des projets d'investissements sur l'année 2023 est réitérée.

Des échanges ont lieu sur l'installation de caméras de vidéoprotection et de signalétiques.

M. AMEELE propose ensuite de créer un groupe de réflexion pour réfléchir sur un projet d'implantation de béguinage sur le terrain d'une maison actuellement à vendre. Il est donc proposé d'éventuellement préempter ce bien. Il propose d'intégrer des personnes extérieures compétentes au sein de ce groupe de réflexion.

M. AMEELE présente les avantages de la situation du terrain, qui permettrait pourquoi pas l'implantation d'un commerce de proximité, un béguinage sur l'arrière, l'aménagement de la demeure pour y implanter une maison bien être et prévention ou des logements en location.

Mme le Maire confirme que le vieillissement est quelque chose qu'il faut prendre en compte, elle propose de présenter un cahier des charges sur le béguinage par rapport au site.

Un débat a lieu sur ce projet.

Le budget primitif 2023 est voté à 10 voix POUR, 2 voix CONTRE, et 1 ABSTENTION.

Vote des subventions attribuées aux associations

Mme le Maire propose de voter les subventions communales par association.

Mme KOLACZYK demande que les pièces justificatives lui soient présentées.

Mme le Maire rappelle à nouveau que les documents sont disponibles en mairie, il suffit d'en faire la demande si des élus souhaitent des éléments complémentaires. Cela a également été précisé lors de la commission finance.

M. AMEELE réitère son inquiétude sur la situation des associations, où il faut être très vigilant.

Mme le Maire met au vote les subventions des associations.

M. AMEELE et Mme KOLACZYK s'abstiennent car ils n'ont pas les documents.

AMICALE LAIQUE 770 €

Vote : 10 POUR – 0 CONTRE - 1 ABSTENTION – 2 NE PRENNENT PAS PART AU VOTE

AU FIL DU TEMPS 250 €

Vote : 11 POUR – 0 CONTRE – 2 ABSTENTIONS

ANCIENS COMBATTANTS COMITE LOCAL ACPG 250 €

Vote : 11 POUR – 0 CONTRE – 2 ABSTENTIONS

AMICALE SAPEURS POMPIERS 50 €

Vote : 11 POUR – 0 CONTRE – 2 ABSTENTIONS

M. AMEELE se demande s'il est légal de voter une subvention lorsqu'on est automatiquement membre de droit du comité des fêtes en tant que conseiller municipal.

Un débat a lieu sur l'évolution de la loi concernant le vote des subventions.

COMITE DES FETES 4 500 €

Vote : 9 POUR – 0 CONTRE – 1 ABSTENTION – 3 NE PRENNENT PAS PART AU VOTE

COOPERATIVE ECOLE PRIMAIRE 550 €

Vote : 11 POUR – 0 CONTRE - 2 ABSTENTIONS

GROUPE DES COMMUNES RURALES DE LA CUA 200 €

Vote : 11 POUR – 0 CONTRE – 2 ABSTENTIONS

LA GAULE ATHESIENNE 410 €

Vote : 10 POUR – 0 CONTRE - 2 ABSTENTIONS - 1 NE PREND PAS PART AU VOTE

MUSIQUE SAINTE CECILE 300 €

Vote : 11 POUR – 0 CONTRE – 2 ABSTENTIONS

PUPILLE ENSEIGNEMENT PUBLICQUE DU PAS DE CALAIS 50 €

Vote : 11 POUR – 0 CONTRE - 2 ABSTENTIONS

RESTAURANTS DU CŒUR 145 €

Vote : 11 POUR – 0 CONTRE - 2 ABSTENTIONS

SOCIETE DE CHASSE ATHIES 250 €

Vote : 11 POUR – 0 CONTRE – 2 ABSTENTIONS

Admission en non-valeur de produits irrécouvrables

Mme le Maire informe que les produits irrécouvrables concernent des impayés de redevance du marché du terroir et s'élèvent à 40,80 €.

La délibération est votée à 13 voix POUR.

Recrutement du personnel saisonnier pendant les vacances d'été 2023

Mme le Maire rappelle que c'est une délibération prise chaque année pour la période estivale.

La délibération est votée à 11 voix POUR, 0 CONTRE et 2 ABSTENTIONS.

Création d'un poste d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe à temps complet

Mme le Maire informe que cette délibération concerne un agent ayant un avancement de grade.

La délibération est votée à 13 voix POUR.

Création d'un poste d'adjoint technique à temps complet

M. CAUET demande la parole et rappelle qu'un poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe a été voté lors du Conseil municipal du 12 juillet 2022 suite à un avancement de grade. Il devrait y avoir un poste d'adjoint technique de disponible.

Mme le Maire souhaite avoir une marge de manœuvre par rapport au personnel.

Il précise également qu'il faut modifier l'intitulé du poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe, c'est adjoint technique.

La délibération sera modifiée dans ce sens.

La délibération est votée à 13 voix POUR.

Création d'un poste d'adjoint technique à temps non-complet

Le poste sera modifié également sur un grade d'adjoint technique et non adjoint technique de 2^{ème} classe.

La délibération est votée à 13 voix POUR.

Création d'un poste d'adjoint administratif à temps non-complet

M. CAUET propose de créer un poste d'adjoint du patrimoine qui est plus en adéquation avec un emploi en médiathèque.

Mme le Maire approuve cette proposition de modification.

La délibération est votée à 13 voix POUR.

Mise à jour du tableau des effectifs

La délibération est reportée étant donné les modifications proposées.

Création d'un « club ados » mutualisé avec la commune de Fampoux

Mme le Maire informe le projet de création d'un club ados mutualisé avec la commune de Fampoux.

M. AMEELE s'interroge sur la disponibilité des salles étant donné les travaux de réfection de la toiture de la mairie-école.

Mme le Maire répond que le centre de loisirs n'utilise pas les classes élémentaires, il n'y aura pas de difficultés.

Il est prévu 20 places au maximum par commune.

La délibération est votée à 13 voix POUR.

Constitution d'un groupement de commande et lancement des consultations d'entreprise pour l'étude, l'installation et la maintenance des équipements de vidéoprotection

M. LENGLET informe que l'ancien groupement de commande touche à sa fin, il propose d'adhérer au nouveau groupement de commande afin de pérenniser et uniformiser le parc avec la communauté urbaine.

La délibération est votée à 13 voix POUR.

Actualisation des tarifs de location de la vaisselle

Mme KOLACZYK s'étonne de proposer une nouvelle augmentation du tarif de la vaisselle malgré la délibération du 06 décembre 2022.

Mme le Maire informe que le tarif n'avait pas été augmenté lors de cette délibération.

La délibération est votée à 13 voix POUR.

Questions diverses

M. AMEELE demande la date de création de l'adresse mail @athies.fr

M. LENGLET confirme que c'est en 2020.

M. AMEELE demande le rapport de l'étude de la qualité de l'air de l'école qui a été réalisé.

M. AMEELE demande un droit d'expression sur le site internet de la mairie et sur le Facebook conformément à la loi.

M. AMEELE propose le remboursement de la destruction des nids de frelons asiatiques.

Mme le Maire informe qu'elle a sollicité la communauté Urbaine d'Arras s'il est possible de travailler sur un groupement de commande pour la destruction des nids de frelons asiatiques tant pour les collectivités que pour les particuliers.

Mme KOLACZYK propose de prendre en charge les destructions en attendant la réponse de la CUA.

M. AMEELE réitère sa demande concernant la création d'une commission concernant le dossier « ANTICOR ».

Mme le Maire informe que ce sont des juristes qui peuvent répondre sur ce dossier.

Un débat a lieu sur la disponibilité des documents concernant le dossier « ANTICOR »

Mme le Maire demande s'il y a d'autres questions que ANTICOR et la Lettre ouverte.

M. AMEELE demande où en sont les aides concernant le BAFA et le BAFD.

Mme le Maire propose de présenter une délibération sur ce sujet.

M. CAUET demande s'il y a des retours concernant le projet de construction du futur lotissement de la résidence des Haies.

Mme le Maire informe qu'elle n'a pas eu de retour.

La séance est levée à 21h40.

Mélanie PAWLAK

Maire

Pascale BINET

Secrétaire de séance